



Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le

Lundi 17 novembre 2025 à 18h00

À la Salle des fêtes de Breuvannes en Bassigny

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de Superbus
2. Présentation du Schéma directeur d'eau potable
3. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 septembre 2025 à Manois
4. Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de la voirie
5. Approbation des nouveaux statuts du SDED 52
6. Avenants dans le cadre des travaux de création du multi accueil d'Illoud
7. Mise en place de la mutuelle santé pour les agents
8. Tableau des effectifs
9. Tarif des séjours d'hiver
10. Achat du mobilier du multi accueil d'Illoud
11. Modification des statuts de la CCMR
12. Décisions modificatives
13. Emprunt
14. Consultation fourniture d'électricité
15. Admissions en non-valeur
16. Délégation de service publique concernant le Cyclo rail
17. Questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Nicolas LACROIX

A blue ink signature of the name "Nicolas LACROIX".



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_1

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de la voirie

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur CHANE Didier

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GUY Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur KIMS Eric, Madame LERAT Marion, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

VU le décret n° 2006-430 du 13 avril 2006 définissant les communes rurales,

VU le décret n° 2020-751 du 18 juin 2020 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant l'article R. 3232-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRÉ),

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 novembre 2024 approuvant la nouvelle convention d'assistance technique dans le domaine de la voirie,

Considérant que le Conseil départemental propose une assistance technique dans les domaines de la voirie définis dans la convention présentée en annexe à la présente délibération,

Considérant que la Communauté de communes adhère au service départemental d'assistance technique pour la voirie et l'aménagement du territoire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

VALIDE la nouvelle convention d'assistance technique pour la voirie et l'aménagement du territoire, annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_2

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Approbation des nouveaux statuts du SDED
52

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur CHANE Didier

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GUY Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur KIMS Eric, Madame LERAT Marion, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Vu les délibérations des 12 mai et 14 juin 2025 des SMICTOM Sud et Nord décidant du transfert de leur compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » au SDÉD 52 au 1er mai 2026,

Vu la délibération du SDÉD 52 du 18 septembre 2025 validant le projet de ses nouveaux statuts et annexes,

Considérant que les statuts du SDÉD 52 et leurs annexes doivent être mis à jour suite à ce transfert de compétence et au transfert de droit des membres des SMICTOM Sud et Nord au SDÉD 52, pour prévoir notamment la représentativité des adhérents « déchets »,

En vertu de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDÉD 52 pour se prononcer sur les modifications statutaires du SDÉD 52.

En conséquence,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- VALIDE les nouveaux statuts et annexes du SDÉD 52 applicables à compter du 1er mai 2026, dont une copie est jointe à la présente délibération

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_3

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

**Objet : Avenant 1 Lot 6
dans le cadre des travaux
de création du multi accueil
d'Illoud**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur CHANE Didier

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GUY Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur KIMS Eric, Madame LERAT Marion, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Avenant n°1 du Lot 06 _ Menuiseries Intérieures Bois - Agencement - au marché relatif la création d'une crèche à Illoud

Sur décision du maître d'ouvrage, suite au remplacement des lavabos collectifs par une fontaine centrale dans la salle de change, le présent avenant négatif a pour objet, :

- la suppression du meuble vasque

Les autres clauses du marché restent inchangées et demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Considérant la délibération du 17 octobre 2024 attribuant le lot n° Lot 6 _ Menuiseries intérieures bois - agencement à la SAS DEVAUX pour un montant de 61 383,00 € HT ;

Considérant le montant de l'avenant négatif de 3 885,00 € HT ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°1 du Lot 6 _ Menuiseries intérieures bois - agencement au marché relatif à la création d'une crèche attribué à la SAS DEVAUX ;

DIT que le nouveau montant du lot n°06 du marché s'élève à 57 498,00 € HT soit 68 997,60 € TTC ;

DIT que l'ensemble des autres pièces contractuelles du marché reste inchangé.

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_4

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

**Objet : Avenant 1 Lot 2
dans le cadre des travaux
de création du multi accueil
d'Illoud**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur CHANE Didier

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GUY Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur KIMS Eric, Madame LERAT Marion, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Avenant n°1 du Lot 02 _ Gros Oeuvre - au marché relatif la création d'une crèche à Illoud

Sur décision du maître d'ouvrage, suite au remplacement des lavabos collectifs par une fontaine centrale dans la salle de change, le présent avenant a pour objet :

- Ajout et modification des attentes des eaux usées

Les autres clauses du marché restent inchangées et demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Considérant la délibération du 17 octobre 2024 attribuant le lot n° 2 _ Gros Œuvre à l'entreprise SAS GANGI LORIANO pour un montant de 145 474.82 € HT ;

Considérant le montant de l'avenant de 2 050.00 € HT ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°1 du Lot 2 _ Gros Œuvre - au marché relatif à la création d'une crèche attribué à la SAS GANGI LORIANO ;

DIT que le nouveau montant du lot n°02 du marché s'élève à 147 524.82 HT soit 177 029.78 € TTC ;

DIT que l'ensemble des autres pièces contractuelles du marché reste inchangé.

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_5

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

**Objet : Avenant 1 Lot 8
dans le cadre des travaux
de création du multi accueil
d'Illoud**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur CHANE Didier

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GUY Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur KIMS Eric, Madame LERAT Marion, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Avenant n°1 du Lot 08 _ Plomberie _ Sanitaire- Chauffage PAC _ Production ECS - VMC - au marché relatif la création d'une crèche à Illoud

Sur décision du maître d'ouvrage, suite au remplacement des lavabos collectifs par une fontaine centrale dans la salle de change, le présent avenant a pour objet, :

- la fourniture et la poste de la fontaine centrale en remplacement des lavabos collectifs

Les autres clauses du marché restent inchangées et demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Considérant la délibération du 17 octobre 2024 attribuant le lot n° Lot 6 _ Plomberie _ Sanitaire- Chauffage PAC _ Production ECS - VMC à la SARL GROMAIRE BERNARD ET FILS pour un montant de 115 880.59 € HT ;

Considérant le montant de l'avenant de 2 354,10 € HT ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré:

APPROUVE l'avenant n°1 du Lot 8 _ Plomberie _ Sanitaire- Chauffage PAC _ Production ECS - VMC - au marché relatif à la création d'une crèche attribué à la SARL GROMAIRE BERNARD ET FILS ;

DIT que le nouveau montant du lot n°08 du marché s'élève à 118 234,69 € HT soit 141 881.63 € TTC ;

DIT que l'ensemble des autres pièces contractuelles du marché reste inchangé.

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_6

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

**Objet : Avenant 1 Lot 5
dans le cadre des travaux
de création du multi accueil
d'Illoud**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur CHANE Didier

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GUY Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur KIMS Eric, Madame LERAT Marion, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Avenant n°1 du Lot 05 _ Plâtrerie _ Isolation-Plafond- au marché relatif la création d'une crèche à Illoud

Sur décision du maître d'ouvrage, suite à la suppression des variantes techniques, le présent avenant a pour objet :

- le Remplacement du plafond en plaques de plâtres dans les pièces humides par des dalles de 60 /60 permettant une meilleure isolation acoustique et un coût réduit

Les autres clauses du marché restent inchangées et demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Considérant la délibération du 17 octobre 2024 attribuant le lot n° Lot 5 _ Plâtrerie _ Isolation-Plafond à la SARL ROUSSELLE BTP pour un montant de 71 353.18 € HT ;

Considérant le montant de l'avenant négatif de 5 040.08 € HT ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°1 du Lot 5 _ Plâtrerie _ Isolation-Plafond -
au marché relatif à la création d'une crèche attribué à la
SARL ROUSSELLE BTP ;

DIT que le nouveau montant du lot n°05 du marché s'élève à 66 313.10 € HT
soit 79 575.72 € TTC ;

DIT que l'ensemble des autres pièces contractuelles du marché reste
inchangé.

AUTORISE le président à signer tous les documents afférents à
la présente délibération

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 18/11/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_7

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Mise en place de la mutuelle santé pour les agents

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur CHANE Didier

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GUY Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur KIMS Eric, Madame LERAT Marion, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le Président rappelle :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion se sont vu confier la nouvelle mission de conclure pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de leur ressort, une convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire et notamment pour couvrir le risque « Santé » des agents.

C'est ainsi que le Centre de Gestion de la Haute-Marne a lancé une procédure de mise en concurrence et qu'à l'issue de celle-ci, il a été fait le choix de souscrire auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial.

La convention de participation proposée par le Centre de Gestion offrant un cadre sécurisé, cela donne également l'opportunité de disposer d'une offre qualitative immédiatement disponible, sans avoir à mener une consultation.

Il est proposé d'accorder, à compter du 01/01/2026 une participation financière, pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation, comme suit : le montant brut mensuel de cette participation sera de 15€ mensuels, par agent à compter du 1er janvier 2026.

L'adhésion des agents à la convention de participation, à l'exclusion de toute autre forme de couverture, conditionne le bénéfice du versement de la participation financière de l'employeur.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-9 et suivants ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis consultatif favorable du Comité social territorial du 19 septembre 2025,

Vu la délibération n°2025-15 du 30 juin 2025 du Conseil d'administration du Centre de gestion approuvant le choix de la commission d'appel d'offres sur l'attributaire du contrat collectif,

Vu la convention de participation « Frais de santé » signée entre le Centre de Gestion et la MNT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'ADHERER à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

D'APPROUVER la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 52.

D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé ».

D'INSTITUER une participation financière à hauteur de 15€ brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance » « Santé », à compter du 01/01/2026.

D'AUTORISER le Président à signer tout document utile rendu nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

DE PREVOIR l'inscription au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_8

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Tableau des effectifs

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur CHANE Didier

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GUY Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur KIMS Eric, Madame LERAT Marion, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier des emplois, afin de permettre l'augmentation du temps de travail des agents pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au nouveau temps de travail.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du vendredi 19 septembre 2025, sur le projet d'augmentation du temps de travail,

Le Président propose à l'assemblée :

- l'augmentation du temps de travail des adjoints administratifs territoriaux de la structure Maison France services en fonction des horaires d'ouverture c'est-à-dire de passer de 24 heures hebdomadaires à 25 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

ADOpte la modification du tableau des effectifs ainsi proposés,
à compter du 01/01/2026,

DÉCIDE les changements au tableau des effectifs tels que
présentés ci-dessus,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;

AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution
de la présente délibération.

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 18/11/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_9

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Achat du mobilier du multi accueil d'Illioud

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur CHANE Didier

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GUY Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur KIMS Eric, Madame LERAT Marion, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le Conseil Communautaire a décidé, le 28 septembre 2021, de lancer la création d'une structure multi-accueil à Illoud. Les travaux, validés le 17 octobre 2024, sont désormais en cours pour répondre aux besoins des familles du territoire.

Pour finaliser ce projet, il est essentiel d'acquérir le mobilier et les équipements indispensables à l'aménagement des espaces. Cela concerne aussi bien les zones dédiées aux enfants (accueil, jeux, repos, restauration) que les bureaux et rangements réservés au personnel, afin d'assurer des conditions optimales dès l'ouverture.

Le montant estimé de cette acquisition étant inférieur au seuil de 40 000 € HT, la collectivité a procédé à une consultation simplifiée conformément à l'article R.2122-8 du Code de la commande publique.

Deux devis ont été reçus et analysés selon les critères de prix, de qualité et de service après-vente. Un troisième devis, bien que sollicité, n'a pas été transmis.

Après analyse, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre de l'entreprise TMOBILIER, pour un montant de 39 535,35 € HT (hors base parafiscale de 71,16 € et éco-taxe de 464,32 €), en raison de la combinaison la plus favorable entre qualité, prix et service après-vente.

Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code de la commande publique,

Vu le projet de construction de la crèche d'Illoud inscrit au programme d'investissement communautaire,

Considérant la nécessité de prévoir le mobilier et les équipements indispensables à l'ouverture de la crèche.

Considérant que le montant estimé de cette acquisition permet le recours à une procédure simplifiée,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'APPROUVER l'acquisition du mobilier et des équipements nécessaires à l'aménagement de la crèche d'Illoud.

DE RETENIR l'offre de l'entreprise TMOBILIER pour un montant de 39 535,35 € HT (hors base parafiscale et éco-taxe).

D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à cette présente délibération

Madame Françoise TRELAT-VALLON ne prend pas part au vote

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_10

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Modification des statuts de la CCMR

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur CHANE Didier

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GUY Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur KIMS Eric, Madame LERAT Marion, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



La Communauté de communes Meuse Rognon (CCMR) a été instituée par arrêté préfectoral n° 2628 en date du 6 novembre 2016 et regroupe actuellement 59 communes membres.

Ses statuts définissent notamment les compétences exercées par la collectivité, parmi lesquelles figurent celles relatives à l'assainissement collectif et non collectif.

Avant la loi du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétence « eau » et « assainissement », l'article 4 des statuts de la Communauté de communes Meuse Rognon prévoyait, à titre facultatif, la compétence en matière :

D'assainissement non collectif, pour la mise en œuvre des missions obligatoires du service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;

D'assainissement collectif, pour le contrôle des branchements.

Depuis l'adoption de cette loi, ces compétences, déjà transférées à la Communauté de communes, sont désormais obligatoires.

Par ailleurs, le 27 novembre 2018, l'ancien président de la CCMR, avait demandé à la préfecture le retrait de la compétence optionnelle relative au contrôle des branchements en assainissement collectif, à la suite d'une erreur de rédaction.

Cette compétence n'ayant jamais été exercée, la préfecture a autorisé sa suppression.
Il est donc proposé de modifier les statuts pour :

acter le caractère obligatoire de la compétence en matière d'assainissement non collectif,

et supprimer la compétence relative à l'assainissement collectif (contrôle des branchements).

Dans le cadre de cette même mise à jour, il est également proposé :

d'ajouter les sites touristiques relevant de l'intérêt communautaire,

et de supprimer plusieurs articles obsolètes ou sans objet figurant dans la version actuelle des statuts.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »,

Vu la correspondance du 27 novembre 2018 adressée à la préfecture

Vu le projet de statuts modifiés présenté en séance ;

Considérant la nécessité d'actualiser les statuts pour les mettre en conformité avec la législation et les compétences réellement exercées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Meuse Rognon telle que présentée en annexe, afin de :

Acter le caractère obligatoire de la compétence en matière d'assainissement non collectif ;

Supprimer la compétence relative à l'assainissement collectif (contrôle des branchements) ;

Ajouter les sites touristiques d'intérêt communautaire ;

Retirer les articles devenus obsolètes ou sans objet.

CHARGE le Président de notifier la présente décision aux communes membres, lesquelles seront invitées à en délibérer en conseil municipal dans un délai de trois mois, l'avis d'une commune étant réputé favorable en l'absence de délibération transmise dans ce délai.

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_11

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Décision modificative 1 Budget Général

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur HUOT Sébastien, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur CHANE Didier

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GUY Bernard, Madame BOURG Béatrice, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame VARIS Jessica, Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur KIMS Eric, Madame LERAT Marion, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le budget primitif 2025 de la Communauté de communes Meuse Rognon a été voté en début d'exercice 2025 en tenant compte des opérations d'investissement prévues initialement.

Toutefois, au cours de l'année, certaines opérations nécessitent des ajustements financiers afin de garantir la bonne réalisation des projets et le respect de l'équilibre budgétaire.

La présente décision modificative n°1 a pour objet de réaffecter des crédits internes pour régulariser le chapitre 21 (immobilisation corporelles) et assurer la continuité des investissements engagés.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 du budget principal ;

Vu la nécessité de renforcer le chapitre 21 pour assurer le financement des opérations d'investissement prévues ;

Considérant que :

L'analyse des dépenses réalisées et estimées au 31 décembre 2025 fait apparaître des ajustements nécessaires au chapitre des investissements pour assurer la réalisation des opérations prévues ;

Il est nécessaire d'opérer des mouvements internes afin de maintenir l'équilibre budgétaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

DE PROCÉDER aux mouvements budgétaires internes _ Section d'investissement :

Compte 202 : _ 4 000 €

Compte 2031 : _ 55 000 €

Compte 21318 : + 59 000 € (abondement pour couvrir le dépassement du chapitre 021)

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_12

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Décision modificative 2 Budget Général et Décision Modificative 1 Budget Cyclo rail

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTÉ Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Les budgets primitifs du budget principal et du budget annexe " Cyclo Rail" ont été prévues sans tenir compte de certaines évolutions.

En fin de l'exercice, il apparaît nécessaire de renforcer le budget principal afin de garantir le financement des opérations d'investissement prévues et d'assurer la bonne exécution des projets engagés par la collectivité.

Ainsi, il est proposé de réduire de 38 000,00 € les excès de crédits votés pour le budget annexe "Cyclo Rail ", qui ne seront pas utilisés, ce qui permettra de dégager une marge de manœuvre suffisante pour abonder en crédits d'investissement le budget principal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 du budget principal et du budget annexe « Cyclo Rail » ;

Vu la nécessité de renforcer le budget principal pour assurer le financement des opérations prévues ;

Le Conseil Communautaire dans le cadre de la décision modificative n°2 du budget Principal et de la décision modificative n° 1 du budget « Cyclo Rail » décide :

DE PROCÉDER aux virements de crédits suivants afin de renforcer le budget principal et d'en assurer le financement des opérations d'investissement prévues

Budget annexe « Cyclo Rail »

Section de fonctionnement :

Compte 75822 : _ 38 000 €
Compte 023 : _ 38 000 €

Section d'investissement :

Recettes _ Compte 021 : _ 38 000 €
Dépenses :
▪ Compte 2188 : _ 19 000 €
▪ Compte 21318 : _ 15 000 €
▪ Compte 21848 : _ 4 000 €

Budget principal

Section de fonctionnement :

Compte 65736212 : _ 38 000 €
Compte 023 : + 38 000 €

Section d'investissement :

Recettes _ Compte 021 : + 38 000 €
Dépenses _ Compte 21318 : + 38 000 €

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents
à cette présente délibération

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 18/11/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_13

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Emprunt

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTÉ Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Dans le cadre de sa compétence en matière de petite enfance, la Communauté de communes Meuse Rognon a engagé un projet de construction d'une crèche à Illoud, afin de répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants sur le territoire et d'améliorer les services rendus aux familles.

Le coût global de l'opération nécessite un financement complémentaire par recours à l'emprunt. Un montant de 170 000 € a ainsi été inscrit à cet effet au budget Enfance 2025.

Une consultation de quatre établissements bancaires a été menée pour identifier la solution la plus avantageuse pour la collectivité.

À l'issue de cette procédure, l'offre du Crédit Agricole Champagne Bourgogne a été retenue pour son taux attractif et ses conditions adaptées aux capacités financières de la Communauté de communes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif Enfance de l'exercice 2025 de la Communauté de communes Meuse Rognon, prévoyant un emprunt d'un montant de 170 000 € ;

Vu la consultation réalisée auprès de quatre établissements bancaires en vue du financement du projet ;

Considérant que l'offre du Crédit Agricole Champagne Bourgogne a été retenue pour son taux avantageux et ses conditions adaptées aux besoins de la collectivité ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à contracter, au nom et pour le compte de la Communauté de communes Meuse Rognon, un emprunt d'un montant de 170 000 € (cent soixante-dix mille euros), inscrit au budget Enfance 2025, auprès du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, selon les modalités suivantes :

Durée : 10 ans,
Taux fixe : 3.43 %,
Modalités de remboursement : échéances trimestrielles,
Amortissement : capital constant

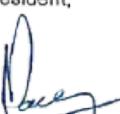
DIT que Les frais accessoires liés à cette opération (frais de dossier de 0.15 % du montant sollicité) seront imputés sur le budget Enfance 2025, au chapitre correspondant.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cet emprunt et à accomplir toutes les formalités afférentes.

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025

Le Président,


Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_14

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Consultation fourniture d'électricité

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTÉ Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait décidé de lancer une consultation relative à la fourniture et l'acheminement en énergie électrique sur le territoire de la CCMR, le 24 septembre 2025, avec une date de limite de réception le 17 octobre 2025, sans candidature, la consultation a été relancée le 27 octobre 2025, avec une date limite de réception des offres fixée au 14 novembre 2025 à 12 heures.

Une seule entreprise a déposé une offre : il s'agit d'Electricité de France _ EDF.

Selon les critères établis dans le règlement de consultation, la proposition établie par EDF est recevable : l'offre présentée n'est ni irrégulière, ni inappropriée, ni inacceptable et reste économiquement avantageuse.

Il est donc proposé à l'assemblée de retenir l'offre de la société : ÉLECTRICITÉ DE FRANCE, Société Anonyme au capital social de 2 084 365 041 euros, dont le siège social est situé à Paris, 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, domiciliée à Nancy, 1 rue Henriette Gallé Grimm TSA 70 005 et représentée par Christophe Serré, dûment habilité à cet effet, et désignée ci-après par "EDF",

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché, concernant la fourniture et l'acheminement en énergie électrique à la société EDF

AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement

AUTORISE le Président à signer tout contrat en résultant.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

AUTORISE le Président à procéder à l'exécution de la présente délibération

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025



Le Président,


Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_15

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Admissions en non-valeur

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTÉ Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le Président expose à l'assemblée que le comptable public n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur les états joints, en raison des ordonnances d'effacement de dettes prononcées par jugement du tribunal ainsi que par une décision judiciaire prononçant la clôture d'une procédure de liquidation pour insuffisance d'actif.

Le service de gestion comptable sollicite, pour l'exercice 2025, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement. Le service comptable a justifié le motif d'irrécouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées. Les listes adressées présentent une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2025 présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget annexe scolaire.

De manière générale, la liste présentée par le service de gestion comptable détaille, pour chaque débiteur, le montant impayé et le motif d'irrécouvrabilité. En application des règles comptables, les créances correspondantes avaient été provisionnées. Il est demandé au Conseil Communautaire de prendre acte de ces créances éteintes pour l'exercice 2025, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeurs » du budget annexe scolaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de la suppression des créances suivantes :

Budget concerné	Scolaire
Art. 6541 « créances admises en non-valeur »	1 398,60 €

ACCORDE décharge au comptable des sommes inscrites dans le tableau ci-dessus :

IMPUTE cette dépense aux comptes 6541

AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

TOTAL : 1 398,60 € en admission en non-valeur

Pour : 54 Contre : 1 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_16

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Délégation de service publique concernant le Cyclo rail

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTÉ Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



En 2015, la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon avait décidé de recourir à une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation touristique de la ligne ferroviaire du Cyclo-Rail des Trois Vallées (Gare de Chantraines 52700, comprenant deux parcours : Chantraines-Andelot et Chantraines-Bologne), conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Avant cette date, depuis 2002, l'activité touristique était gérée via un marché de prestations de services.

Par délibération n° 2020-2-34 du 23 juin 2020, la Communauté de Communes avait attribué la DSP pour une durée de 5 ans, qui a pris fin le 31 décembre 2024.

En 2025, faute de délégataire, la Communauté de Communes a repris exceptionnellement l'exploitation en régie afin d'assurer la continuité du service public.

Pour 2026, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la procédure de délégation de ce service, afin de :

Confirmer le principe d'une gestion déléguée du Cyclo-Rail des Trois Vallées ;
Fixer la durée de la convention et autoriser le lancement d'une consultation pour la désignation d'un futur délégataire ;
Approuver le cahier des charges et les différentes pièces de la consultation, ainsi que le rapport de présentation ;
Approuver le calendrier de la procédure simplifiée.

Vu, le rapport de présentation relatif à la DSP ;

Vu, le projet de cahier des charges définissant les principales caractéristiques du projet ;

Vu Le calendrier de la procédure ;

Vu, Les dispositions du Code de la Commande Publique concernant les concessions (3ème partie, articles L3000-1 et suivants).

Vu l'avis favorable de la commission attractivité du territoire du 14 octobre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE de recourir à un contrat de concession simplifiée pour la délégation de gestion de l'exploitation du Cyclo-Rail des Trois Vallées, conformément aux articles L1411-1 et suivants du CGCT ;

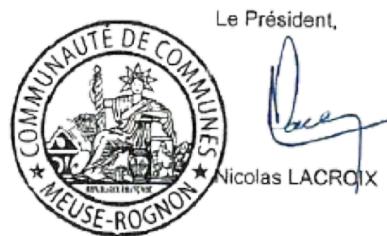
FIXE la durée de la convention à cinq ans, de la notification du contrat jusqu'au 31 décembre 2030, et autorise le lancement de la consultation pour confier la gestion et l'exploitation à un délégataire ;

APPROUVE le cahier des charges définissant les principales caractéristiques du projet ;

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce contrat de concession simplifiée ;

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lucas".

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_6_17

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 48

Votants : 55

Objet : Tarifs séjour ski

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES BREUVANNES EN BASSIGNY à BREUVANNES EN BASSIGNY, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 10 Novembre 2025

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte, Monsieur MATHIEU Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur BARAUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur GUY Bernard a donné pouvoir à Madame NOBLOT Marie-Antoinette
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARAUX Philippe, Monsieur BILLETTÉ Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUY Bernard, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur MARTINOT Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), et comme chaque an-née, un séjour ski est proposé pendant les vacances d'hiver. Il aura lieu du 16 au 21 février 2026 au Grand Bornand, avec hébergement au Chalet de la Mazerie géré par le Centre Culturel Haut-Marnais (CCHM). Il est ouvert à 48 enfants âgés de 8 à 17 ans.

Le coût estimatif s'élève à 34 200 €. Le financement moyen par enfant se répartit de la manière sui-vante :

- ✓ 360 € de participation des familles,
- ✓ 18.9 € de participation moyenne des partenaires (CAF et Conseil départemental)
- ✓ 333.6€ de participation de la communauté de communes

Ces sommes sont susceptibles de variations au niveau du tarif et des aides. La participation de la communauté de communes sera limitée à 50 %.

SEJOUR SKI 2026

Quotient familial	Tarifs du séjour ski
< 800	300 €
800 à 1 000	360 €
> 1 000	400 €
Hors CCMR	650 €

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse réunie le 3 novembre dernier,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

ACCEPTE ces activités dans le cadre de l'ALSH
LIMITÉ la participation de l'EPCI à 50% de la dépense
FIXE les tarifs en fonction du quotient familial selon le tableau ci-dessous

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/11/2025, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 18/11/2025

